

UHCE 853

SESSION 2018

---

**SCIENCES SOCIALES**

---

Sujet commun ENS Ulm, Lyon, Paris-Saclay, ENSAE/INSEE/ENSAI

Durée : 6 heures

*Aucun document n'est autorisé.*

*Pour les épreuves d'admissibilité, l'usage de calculatrices de poche à alimentation autonome, non imprimantes et sans document d'accompagnement, est autorisé, une seule à la fois étant admise sur la table et le poste de travail.*

Le sujet comporte 11 pages

SUJET

**Protéger l'environnement**

## Document 1 – Nature et culture.

On peut considérer que la séparation conceptuelle entre la nature et la culture a conduit à ne pas concevoir le milieu environnant comme un enjeu véritablement social, autrement que comme un gisement de ressources à allouer, à s'approprier, à mettre en valeur. Mais il faut bien reconnaître que [...] la nature a souvent été conçue comme un enjeu politique. Il suffit en effet de penser que les choses extérieures à nous, les plantes, les animaux, les roches, le climat, etc. déterminent nos conditions d'existence et qu'à ce titre, il faut les prendre en compte dans la gestion des affaires humaines. Et c'est en ce sens que l'écologie politique s'est principalement développée, comme une prise en charge des extériorités environnementales de la vie sociale qui perpétue dans une large mesure la séparation entre humains et non-humains.

L'opération qu'il s'agit de faire à présent consiste au contraire à concevoir la destinée des humains et celle des non-humains comme intrinsèquement mêlées. L'idée de nature a pu servir un temps à exprimer toutes sortes d'aspirations confuses et de projets informulés, et c'est la raison pour laquelle l'écologie a été d'abord pensée comme le projet de sauver la nature, ou de la conserver – un projet consistant simplement à accorder de la valeur à ce qui autrefois n'en avait pas. Mais en dépit de cette utilité tactique que je reconnais à l'idée de nature, il me semble nécessaire de répéter que cette notion a fait son temps et qu'il faut maintenant penser sans elle afin d'imaginer des institutions qui permettraient de réaliser le couplage des humains et des non-humains, c'est-à-dire de gouverner dans les mêmes termes la vie de l'ensemble des êtres.

Cela peut sembler assez abstrait, mais il s'agit avant tout de cesser de concevoir les sociétés comme des réalités *sui generis* posées dans un environnement auquel elles doivent s'adapter, qu'elles doivent façonner, transformer, pour acquérir une identité et une destinée historique. Or c'est le modèle qui domine encore la représentation de l'action politique. Il faut donc imposer l'idée que les humains ne sont pas des démiurges ingénieux qui se réalisent par le travail et la transformation de la nature en ressources, mais que ce qui est premier, ce sont des environnements fragiles où coexistent des humains et des non-humains, et dans lesquels la vie épanouie des premiers est en très grande partie dépendante des interactions avec les seconds. Autrement dit, l'unité d'appréhension de la politique, à mon sens, ne devrait plus être la société, la nation, cela ne devrait plus être un territoire délimité par des frontières étatiques ou tribales. Il faut substituer à ce modèle issu des théories classiques de la souveraineté un tissu d'écosystèmes, de milieux de vie, qui sont à la fois urbains et ruraux, interdépendants et en partie autonomes. Et dans ces espaces, des interactions complexes impliquant des échanges d'énergie, d'information, se produisent, qui doivent être menées au mieux, de façon à ce que la perpétuation de la vie des humains passe aussi par une meilleure prise en compte de leurs échanges avec les non-humains. Il s'agit pour l'essentiel de déplacer les objets habituellement définis comme « politiques », et de mettre nos catégories juridiques, politiques,

économiques et administratives à l'épreuve de cette transformation puisque, telles qu'elles nous sont léguées par la tradition, elles sont inadéquates pour penser et organiser ces interactions.

Source : Philippe Descola, 2014, *La composition des mondes*, Paris, Flammarion, pp. 321-323.

**Document 2 – Chiffre d'affaires, nombre de salariés et émissions de CO<sub>2</sub> des dix plus grandes entreprises mondiales.**

Entreprise	Pays	Secteur	Chiffre d'affaires 2016 (millions \$)	Nombre de salariés	Émissions CO <sub>2</sub> en millions de tonnes
Walmart	US	Commerce de détail	485 000	2 300 000	21 (2014)
State Grid	Chine	Électricité	316 000	926 000	ND
Sinopec	Chine	Pétrole et gaz	267 500	713 300	197 (2015)
China National Petroleum Company	Chine	Pétrole et gaz	ND	ND	625 (2015)
Toyota	Japon	Automobile	254 700	364 500	8,73 (2016)
Volkswagen	Allemagne	Automobile	240 260	626 700	9,25 (2015)
Royal Dutch Shell	Pays Bas	Pétrole et gaz	240 000	89 000	70 (2016)
Berkshire Hathaway	US	Conglomérat	223 600	367 700	70,8 (2011)
Apple	US	Haute technologie	215 640	116 000	29,5 (2016)
Exxon Mobil	US	Pétrole et gaz	205 000	72 700	125 (2016)

Source : Classement Fortune 2016 pour le chiffre d'affaires et le nombre de salariés ; sources des entreprises pour les émissions de CO<sub>2</sub>, sauf pour Berkshire Hathaway (source Forbes.com) et China National Petroleum Company et Sinopec (source Carbon Majors Database 2017). ND renvoie à une donnée non déclarée.

### Document 3 – Les biens communs.

Il est rare qu'une semaine se passe sans que la presse fasse état du danger de destruction d'une ressource naturelle précieuse. En juin 1989, par exemple, un article du *New York Times* traitait du problème de la surpêche dans le banc Georges, à environ 250 kilomètres au large des côtes de la Nouvelle-Angleterre. Les prises de morue, de plie et d'aiglefin ne représentent aujourd'hui plus qu'un quart de ce qu'elles étaient dans les années 1960. Tout le monde sait que le problème fondamental est la surpêche. Pourtant, les acteurs concernés n'arrivent pas à s'entendre sur la manière de résoudre le problème. Le Congrès prône une nouvelle législation nationale alors que la législation déjà adoptée n'a été appliquée que de manière très approximative. Les représentants des pêcheurs font valoir que les lieux de pêche ne seraient pas en aussi mauvais état si le gouvernement fédéral s'était abstenu, par le passé, de tenter sporadiquement de réglementer la pêche. La question, dans ce cas – ainsi que dans bien d'autres – est de trouver le meilleur moyen de limiter l'utilisation des ressources naturelles, de manière à assurer leur viabilité économique à long terme. Les partisans de la régulation centralisée, de la privatisation et de la régulation par les parties concernées ont fait valoir les mesures qu'ils préconisent dans une variété d'arènes différentes.

Des situations similaires existent à diverses échelles, du local à la planète tout entière. Les questions relatives à la meilleure manière de gérer les ressources naturelles utilisées en commun par plusieurs individus ne sont pas davantage réglées dans les milieux académiques que dans le monde politique. Certains articles de chercheurs sur la « tragédie des biens communs » préconisent un contrôle par « l'État » de l'essentiel des ressources naturelles afin d'éviter leur destruction. Pour d'autres, c'est la privatisation de ces ressources qui résoudra le problème. Ce que l'on peut observer dans le monde, toutefois, c'est que ni l'État ni le marché ne réussissent uniformément à permettre aux individus une utilisation productive à long terme des systèmes de ressources naturelles. En outre, les communautés et les individus ont confié à des collectivités qui ne ressemblent ni à l'État, ni au marché le soin de gouverner les systèmes de ressources naturelles sur de longues périodes de temps, avec des degrés de réussite divers.

Source : Elinor Ostrom, 1990, *La gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, De Boeck, p. 1.

#### **Document 4 – L'incohérence dynamique.**

La notion d'incohérence dynamique peut être illustrée au moyen de cet exemple simple :

(A) Choisir entre :

(A1) Une pomme aujourd'hui.

(A2) Deux pommes demain.

(B) Choisir entre :

(B1) Une pomme dans un an.

(B2) Deux pommes dans un an et un jour.

Alors que certaines personnes pourraient être tentées de choisir (A1), personne ne choisirait (B1). Pourtant, si le taux d'escompte était constant (comme il « devrait l'être »), alors les choix (A) et (B) seraient formellement identiques. Une incohérence dynamique existe donc lorsque l'option (B2) est choisie aujourd'hui, mais que, lorsque 364 jours plus tard le choix est à refaire, c'est l'option (B1) qui est sélectionnée. [...]

L'hypothèse que l'on doit donc tester est que le taux d'escompte implicite au choix décroît avec l'horizon temporel que l'on considère.

Source : Richard Thaler, 1981, « Some empirical evidence on dynamic inconsistency », *Economics Letters*, Vol. 8, No 3, pp. 201-207.

**Document 5 – Proportion, en pourcentage, des individus se déclarant très sensibles à l'environnement.**

	1995	2000	2005	2010
<b>Âge</b>				
Moins de 25 ans	27	23	40	31
25 à 39 ans	36	30	37	38
40 à 59 ans	42	37	45	47
60 à 69 ans	36	40	46	42
70 ans et plus	31	31	46	38
<b>Diplôme</b>				
Aucun diplôme	30	29	42	38
Inférieur au bac	34	32	39	39
Bac	44	33	43	43
Diplômé du supérieur	42	42	47	44
<b>PCS</b>				
Indépendant	35	37	45	34
Cadre	44	50	49	49
Profession intermédiaire	46	36	41	45
Employé	37	31	38	37
Ouvrier	31	25	38	40
Personne au foyer	34	35	41	42
Retraité	32	34	45	42
Étudiant	32	27	49	33
<b>Revenus</b>				
Moins de 900 €	28	29	42	35
De 900 à 1 500 €	33	31	45	43
De 1 500 à 2 300 €	39	33	43	42
De 2 300 à 3 100 €	38	36	40	38
3 100 € et plus	42	39	40	41
<b>Taille d'agglomération</b>				
Moins de 2 000 habitants	35	30	39	39
2 000 à 20 000 habitants	34	31	40	38
20 000 à 100 000 habitants	36	29	45	48
Plus de 100 000 habitants	34	38	43	39
Agglomération parisienne	40	38	47	43
<i>Ensemble</i>	36	33	42	41

Champ : Ensemble des individus majeurs.

Données : Enquête « Conditions de vie et aspirations des Français », 2011, Crédoc.

Source : Pierre Greffet et Valéry Morard, 2011, « De plus en plus de Français sensibles à l'environnement », *La revue du Commissariat Général au Développement Durable*, octobre, p. 7.

**Document 6 – L'équipement des ménages en biens durables.**

**Tableau 6a – L'équipement des ménages en électroménager selon le niveau de vie en 2005.**

Type d'appareil électroménager	Consommation moyenne (kwh/an)	En %					
		Pas d'équipement		Un équipement		Plus d'un équipement	
		Q1	Q4	Q1	Q4	Q1	Q4
Réfrigérateur	650	1	0,3	90,7	81,2	8,3	18,5
Lave-vaisselle	280	66,8	30,3	32,7	68,9	0,4	0,8
Sèche-linge	480	77,2	63,6	22,3	36,2	0,5	0,1
Téléviseur	200	4,8	4,1	61	48,2	34,2	47,7
Halogène	310	70,2	38,9	17,9	24,8	11,8	36,3

Lecture : La consommation électrique moyenne d'un réfrigérateur est de 650kWh/an. Seul 1% des ménages du premier quartile de niveau de vie (Q1) en est dépourvu.

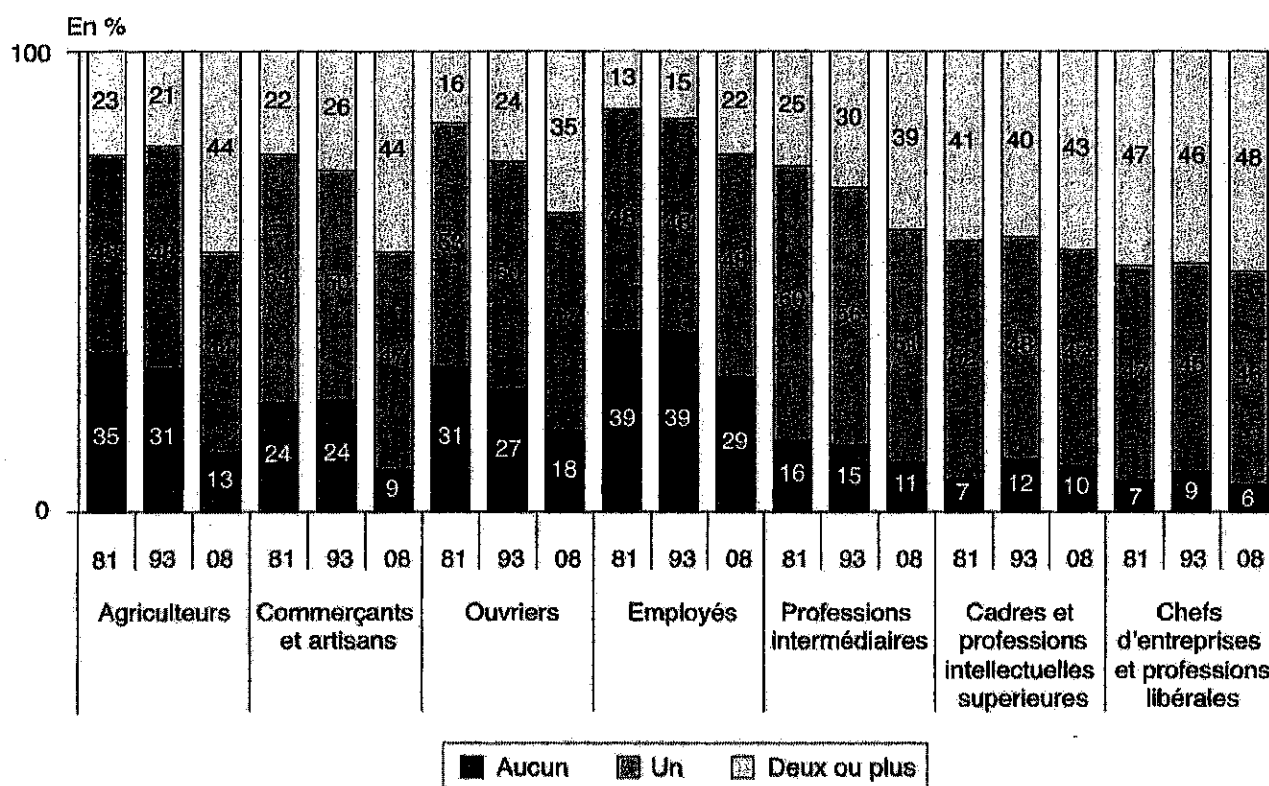
Champ : Ensemble des ménages appartenant aux premier et dernier quartiles de la distribution du niveau de vie.

Données : Enquête « Pratiques environnementales des ménages », INSEE, 2005 et Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie pour les consommations moyennes.

Source : Cédric Planchat, 2007, « Protéger l'environnement : un objectif pour une grande majorité de Français ? » *INSEE Première*, Vol. 1121, p. 3.



**Figure 6b – L'équipement automobile des ménages selon la PCS de la personne de référence du ménage en 1981, 1993 et 2008.**



Lecture : En 1981, 31% des ménages ouvriers ne possédaient aucun véhicule automobile, contre 27% en 1993 et 18% en 2008.

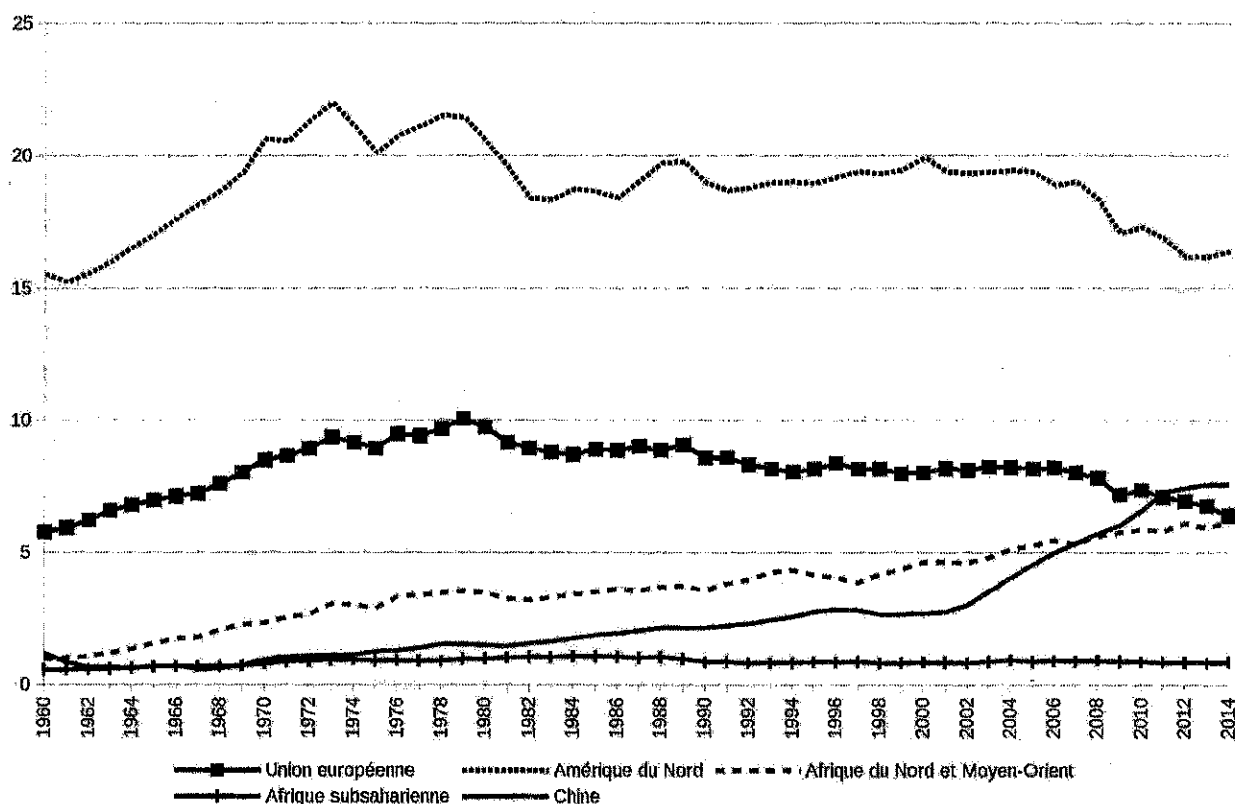
Champ : Ensemble des ménages, France métropolitaine.

Données : Enquête « Transports » 1981, enquête « Transports et communications » 1993, enquête « Transports et déplacements » 2008, INSEE.

Source : Philippe Coulangeon et Ivaylo D. Petev, 2012, « L'équipement automobile, entre contrainte et distinction sociale », *Économie et Statistique*, Vol. 457, No 1, p. 100.

**Document 7 – Comparaisons internationales des émissions de CO<sub>2</sub>.**

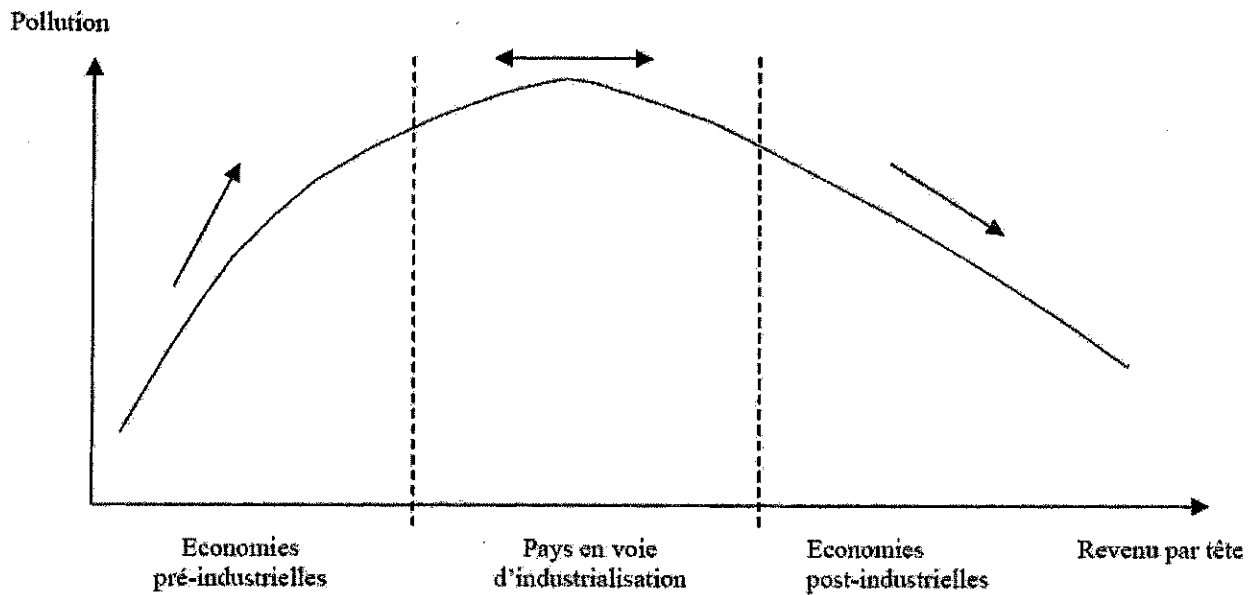
**Figure 7a. Émissions de CO<sub>2</sub> par tête par aires géographiques entre 1960 et 2014.**



Lecture : En 2012, les émissions en équivalent CO<sub>2</sub> par tête en Amérique du Nord sont de 16,4 tonnes.

Source : Banque mondiale.

Figure 7b. La courbe environnementale de Kuznets.



Note : La courbe *environnementale* de Kuznets est une transposition au domaine environnemental de la courbe de Kuznets, faisant le lien entre inégalités et revenu par habitant. La courbe environnementale de Kuznets met en relation l'émission de certains polluants avec le niveau de revenu par habitant, à l'échelle de plusieurs pays.

Source : André Meunié, 2004, « Controverses autour de la courbe environnementale de Kuznets », *Document de travail du CED*, Université de Bordeaux, p. 3.